



■ Liberarbos : l'arbre de la Liberté

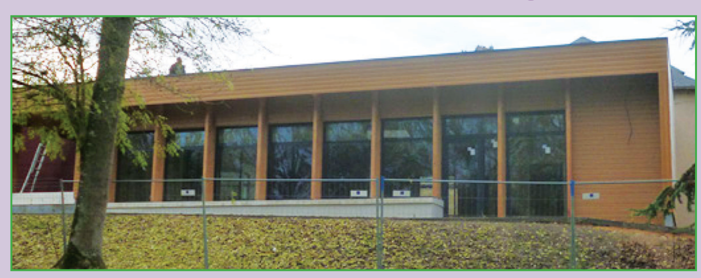
Une sculpture réalisée dans un séquoia nogentais, pour inciter les automobilistes à faire une halte dans notre ville.

(lire page 10)

■ Nogent en bonne santé financière

(lire page 6)

La médiathèque inaugurée le 29 juin



(lire page 5)





TRIBUNE





Liberarbos, l'arbre de la liberté !

par Monique Piot, maire
de Nogent-sur-Vernisson

• Courriel : monique-piot.ngv@orange.fr



Nogent sur Vernisson, " Village de l'Arbre ", cette identité, le conseil municipal en 2001-2002, l'a souhaitée. Dix ans plus tard, cette idée est bien ancrée dans nos esprits. Les écoles travaillent dans le cadre de leurs projets d'école, sur des thèmes en rapport avec l'environnement.

Rappelez-vous en février 2002, lors du passage du franc à l'euro, nous avons planté un chêne au rond-point du Millénaire, sur la route des Choux, à l'entrée ouest de Nogent. Dans ses racines, nous avons placé un cylindre hermétiquement fermé, contenant des souvenirs de la vie à Nogent en 2001 (timbres, francs…) et aussi, des éléments beaucoup plus anciens.

Après la Révolution de 1789, chaque commune a planté son arbre de la liberté ; il était considéré comme un monument historique !

A de nombreuses autres occasions, nous plantons des arbres ; ce fut le cas par exemple, dans notre commune en 1989, pour fêter les deux cents ans de la Révolution française : un catalpa a été positionné dans l'enceinte de l'école élémentaire et tous les enfants de CM2, la classe de M. Serge Simonneau, ont pris leurs arrosoirs pour humidifier ses racines.

Le 27 avril 2013, nous avons inauguré « l'Arbre de la Liberté », près du rond-point sud, le long de la RD 2007. Cet « Arbre de la Liberté » marque de façon plus profonde les rapports de bonne entente qui nous lient à l'Arboretum des Barres.

En 2012, quatre artistes étaient venus créer des sculptures sur de gigantesques arbres morts.

En 2013, trois sculpteurs se sont installés à l'Arboretum, dans le cadre de la semaine de Festi'-Bois, pour travailler sur trois autres troncs d'arbres morts.

Notre sculpture provient d'un séquoia et vous trouverez, dans les pages suivantes, les commentaires sur cette œuvre, préparés par l'artiste, Sébastien 'Khan' Guyonneau.
Je la présente comme « L'Arbre de la Liberté », d'autres la décrivent comme « L'Arbre de Feu » avec ses trois flammes qui montent vers le ciel.
Ce « totem » souhaité par les commerçants de notre commune, incitera, je l'espère, les automobilistes à faire une halte d'un côté et de l'autre de cette N7, qui draine tant de véhicules.
Un conseil que je peux vous donner : profitez de cette période de congés pour aller visiter l'Arboretum des Barres et admirer les superbes œuvres de ces sculpteurs. Vous êtes nombreux dans la commune à ne pas connaître ce cadre de verdure qui s'étend sur 35 ha et dans lequel vous trouverez plus de 2 600 variétés d'arbres différentes, venues des 5 continents, ce qui en fait un des plus grands arboretum d'Europe !
Il est vraiment dommage d'aller admirer des sites naturels à l'autre bout de la France ou même de l'Europe, sans profiter de celui-ci qui est à notre porte !
Je vous souhaite à tous de très bonnes vacances. "



Liberarbos, l'arbre de la Liberté !

■ Nogent mon village, magazine gratuit de la commune de Nogent/ Vernisson
■ Directeur de la publication : **Monique Piot**
■ Responsable de la rédaction : **Francis Cammal**
■ Imprimé sur papier recyclé pour préserver l'environnement, conformément à nos engagements.
■ Crédit photos : commune de Nogent sauf mentions spéciales.

■ **Adressez vos textes à :**
Nogent mon village,
17, bis rue A.-Briand
45290 Nogent-sur-Vernisson
courriel : mairie.ngv@wanadoo.fr
Tél : 02.38.97.60.53
Fax : 02.38.97.64.46
site internet : www.nogentsurvernisson.fr

■ **Ouverture de la mairie :**
- Lundi de 15h00 à 18h00
- Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
- Samedi de 9h00 à 12h00.





par Jean-Pierre Trouche
adjoint aux Travaux

■ Les bureaux de La Poste rénovés cet été



Des travaux importants de rénovation et d'amélioration des locaux de La Poste sont prévus au début de cet l'été. Le service immobilier de La Poste et la commune, propriétaire des lieux, vont engager des travaux chacun en ce qui les concerne, en vue d'améliorer ce service de proximité.
Jusqu'à ce jour, La Poste était locataire de l'immeuble. Les locaux étant devenus trop grands depuis le départ du service du tri postal dans la ZA la Forêt à Nogent, La Poste n'occupera plus que le rez de chaussée. Un nouveau bail est en cours de négociation avec la mairie.
Les travaux qui sont prévus à la charge de la mairie (bailleur) sont :
1- La mise en accessibilité pour les handicapés (aménagement d'une rampe d'accès, remplacement de la porte d'entrée par des portes coulissantes, création de sanitaires ...)
2- Changement des fenêtres du bâtiment pour améliorer l'isolation, construction d'un mur en maçonnerie pour isoler le rez-de-chaussée de l'autre partie du bâtiment.
3- Mise en place d'un compteur électrique indépendant.
4- Peinture de la façade et restauration de la corniche.
Pendant toute la durée des travaux, les bureaux de la poste seront fermés.
Le service postal sera transféré au centre de tri ZA la Forêt à Nogent.
La Banque postale sera quant à elle, transférée à Chatillon-Coligny.

par Gaëlle Lucas,
biblioathécaire

■ La médiathèque inaugurée le 29 juin

Une des priorités qui accompagnait ce projet était de favoriser l'accessibilité à la culture pour tous, dans un cadre accueillant et convivial.
Sa réalisation s'est donc attachée à cela : espace jeunesse pour les enfants de tout âge, espace adulte pour les passionnés de romans et documentaires en tous genres, salle d'exposition et de découverte, espace en gradins pour se retrouver autour d'une histoire, d'un film, d'un concert. Si la médiathèque est avant tout la « maison des livres », elle sera également celle des lecteurs.
En outre un espace multimédia, en partenariat avec le programme WebOcentre qui s'attache à développer les Espaces Publics Numériques, mettra à disposition des utilisateurs trois ordinateurs, dans un premier temps, pour tous travaux ou recherches informatiques ainsi qu'un accompagnement par le biais de l'animatrice.
Pour la bonne réalisation de cette entreprise, la commune a bénéficié du soutien de divers partenaires financiers, comme l'État avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), le Conseil général ou encore la Région et l'Europe au travers du programme WebOcentre.
Aboutissement de ce long projet, l'inauguration de cette nouvelle structure



se fera le samedi 29 juin à 11h00 en présence des représentants de l'État, de la région et du département, ainsi que toutes les entreprises et personnes ayant travaillé à l'établissement de ce beau bâtiment.
L'après-midi portes ouvertes sera consacrée à des animations gratuites : M. Daniel PLAISANCE, auteur aux Éditions de l'Écluse basées à Châtillon-Coligny, fera une rencontre-lecture de son livre Empreintes dans lequel il trace, avec sensibilité, les rencontres, les expériences qui modèlent une vie. Puis l'association Allo Maman Bobo, originaire d'Orléans, présentera son spectacle familial « Au fil de l'eau » où la Loire, les rivières mais aussi la mer seront racontées au fil de contes, de musiques et de marionnettes pour le plaisir des petits comme des grands.

■ Travaux en vue pour le pont du Tacot

Ce pont qui enjambe la rue des Moulinards et le Vernisson était utilisé de 1907 à 1934



par un tramway à vapeur à voie métrique. Il reliait alors la gare de Nogent à Châtillon-Coligny.
Depuis sa fermeture, il a été aménagé en chemin piétonnier, reliant la route de Montbouy à la rue des Dames.
Le temps ayant fait son œuvre, il demande a être rénové.
Le marché va être lancé prochainement.





par Gabriel Goldscheider
adjoint aux Finances

Nogent en bonne santé financière !



La section de fonctionnement du compte principal.

La comptabilité publique est un peu complexe et incompréhensible pour beaucoup. Il n'est pas question de vous faire un cours, mais simplement de vous permettre de comprendre un peu mieux les documents que l'on vous envoie. Le compte principal, comme les comptes annexes (eau et assainissement) comporte deux grandes sections, le fonctionnement et l'investissement. Pour chaque section, on analyse toutes les recettes et toutes les dépenses.

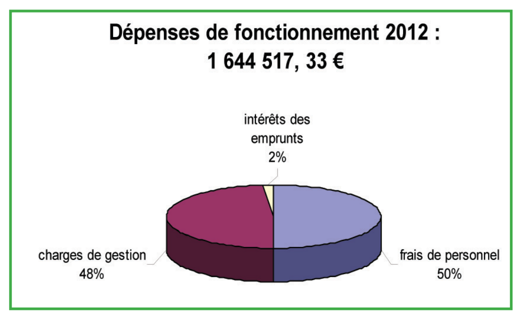
En fonctionnement, le résultat doit impérativement être excédentaire. Les recettes doivent être supérieures aux dépenses. Dans les dépenses de fonctionnement, il est prévu chaque année de virer une somme plus ou moins importante à la section d'investissement. A titre d'exemple, pour 2013, nous avons prévu un virement de 538 300 €.

Le résultat de la section d'investissement est normalement déficitaire. Si le compte reste excédentaire, cela signifie que vous ne faites pas assez de travaux, que l'investissement est insuffisant.

L'excédent obtenu sur la section de fonctionnement de l'année précédente est réparti en deux. La première partie est affectée au comblement du déficit de la section d'investissement de l'exercice précédent et le reste est affecté à la section de fonctionnement de l'année à venir.

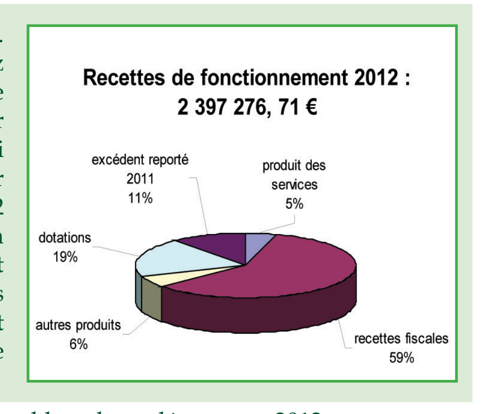
Pour avoir une bonne gestion des finances communales il faut un excellent résultat de la section de fonctionnement et un programme d'investissement raisonnable.

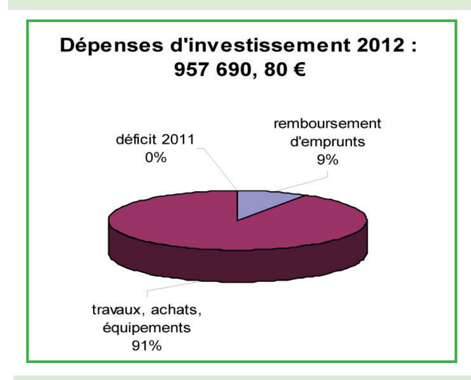
Le tableau ci-dessus nous montre l'évolution de la section de fonctionnement du compte principal de Nogent. Le résultat de cette année est le meilleur obtenu depuis 2008, en espérant que celui de 2013 sera au moins au même niveau.



Globalement, les dépenses de fonctionnement ont été maintenues quasiment au niveau de l'an passé, 0,6 % d'augmentation, malgré l'augmentation que l'on a connue sur les produits pétroliers. L'entretien des bâtiments est en forte augmentation par rapport à 2011, mais il faut déduire de ce montant le sinistre des vestiaires du terrain de football, couvert par l'assurance. Par contre, les entretiens de voirie, de matériel roulant et d'autres bien sont en nette diminution.
Des économies ont été également réalisées sur les assurances, la téléphonie mobile, les taxes foncières. Les charges de personnel ont augmenté de 3.45 % par rapport à 2011.

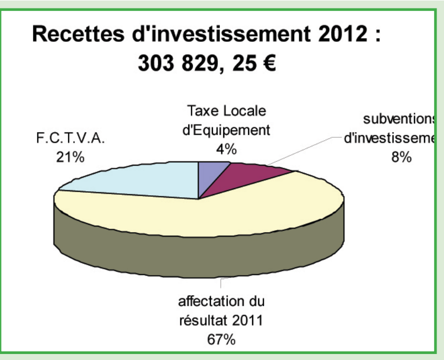
Les recettes ont augmenté de 51 207.71 €. L'augmentation des dépenses ayant été assez faible, 9 194,36 €, le résultat net pour l'exercice 2012 est en augmentation de 42 013,35 € par rapport à 2011. Après le résultat de 2011, qui était déjà en augmentation de 98 494,43 € par rapport à l'exercice précédent, le résultat 2012 est le meilleur depuis 2008. Ceci confirme la bonne santé des finances communales et permet d'envisager des investissements importants en particulier pour compléter le regroupement scolaire. Nous essaierons une fois encore d'améliorer ce résultat en 2013 !





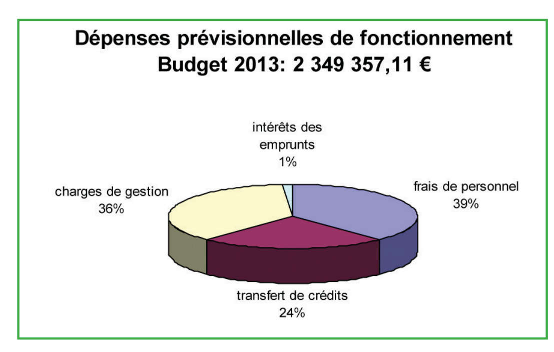
L'ensemble des dépenses 2012 se monte à 1 351 924,80 €, dont 394 234,00 € de restes à réaliser sur 2013. On retrouve dans ces dépenses une grande partie des 879 301 € de restes à réaliser de 2011, mais pas en totalité, la médiathèque n'étant pas terminée fin 2012, il restera encore 229 336 € de travaux sur 2013. A ces dépenses, il faut ajouter l'ensemble des travaux réalisés sous couvert des chapitres 21 et 23 pour un montant de 231 748,83€, ainsi que les études et les frais de maîtrise d'œuvre de la 1ère phase du regroupement scolaire, à hauteur de 73 674,00 €.

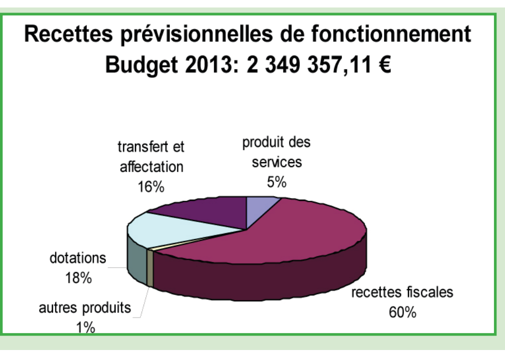
Les recettes 2012 sont légèrement supérieures à celles de 2010, de 50 636,25 €. Le résultat net du compte d'investissement a été arrêté sur un déficit de 374 165,47 €, compte tenu des restes à réaliser de 394 234 € évoqués dans les dépenses.
Les travaux du regroupement scolaire vont débuter en 2013 par la démolition de vieux bâtiments et la modernisation de l'école primaire. Un emprunt sera contracté pour la réalisation de ces travaux. Le montant de l'emprunt sera fixé après le résultat des différentes consultations.

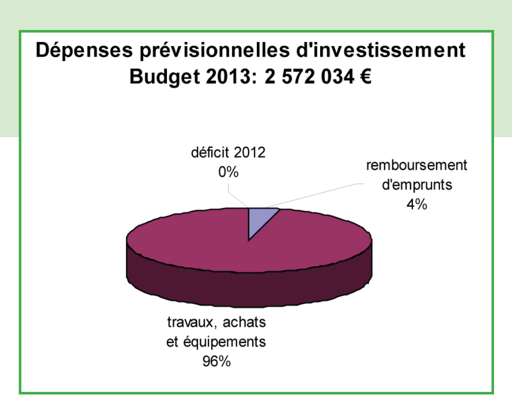


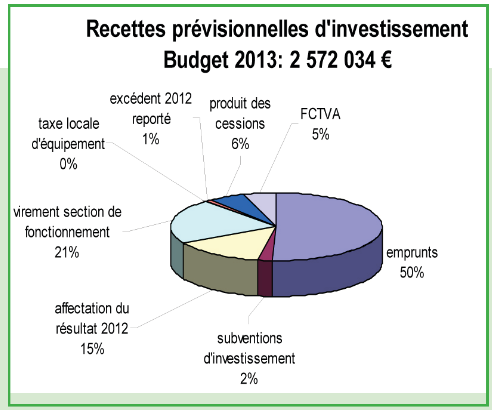


■ Nogent en bonne santé financière ! (suite)









par Philippe Moreau
conseiller municipal

■ La participation citoyenne : le Baugé ouvre la voie



MM. Lefèvre et Freydier sont les premiers volontaires pour assurer cette mission de proximité.

La gendarmerie a lancé un projet national avec la mise en place de La Participation Citoyenne.
Notre commune a tout de suite adhéré à ce projet en choisissant le lotissement du Baugé. Ce quartier a dû choisir des citoyens pour être en relation directe avec la gendarmerie afin d'évoquer les faits anormaux de la vie de tous les jours pouvant entrainer des atteintes aux biens d'autrui.

Quels sont les principes de la participation citoyenne ?

- Impliquer la population dans un projet de vie plus responsable et solidaire
- Renforcer la proximité entre la population nogentaise et les autorités
- Optimiser l'efficacité de la gendarmerie dans la lutte des atteintes aux biens
- Démultiplier les excellents résultats « vacances tranquilles » à tous les jours de l'année

Quel est le rôle des référents ?

Les référents ont un rôle uniquement d'observation des faits inhabituels sur la voie publique. La gendarmerie assure sa mission sécuritaire et doit être alertée immédiatement en cas de faits délictueux. Cependant, certaines personnes « mal intentionnées » repèrent les lieux avant de faire leurs vols en « rodant » et dans ce cas, les référents qui sont au contact de la population peuvent prévenir la gendarmerie qui investiguera pour stopper cette future délinquance.
MM. Lefèvre et Freydier se sont portés volontaires pour assurer cette mission de proximité et vous aurez sans doute l'occasion de les croiser.
N'hésitez pas à les contacter au 06 75 60 87 85 ou 06 62 61 28 28 pour les aider et aussi montrer votre solidarité à ce projet de vie responsable.

par Yann Dumas
adjoint au Dévelo

■ Liberarbos, " pépite " touristique



Des commerçants ont manifesté leur besoin de renforcer leur visibilité aux yeux des automobilistes en utilisant les espaces publics du Conseil général en bordure de la RD2007. Mais le service départemental des routes n'autorise pas l'installation de panneaux publicitaires sur ces espaces. La commission développement a donc proposé d'y installer une sculpture susceptible de représenter le « Village de l'Arbre » à travers le thème de la liberté, ce qui fut accepté à l'unanimité par le conseil municipal.
Un appel d'offre international a été lancé en partenariat avec Arbofolia qui organise depuis l'année dernière, un concours de sculpture au sein de l'Arboretum, afin de donner une seconde vie à des arbres morts.
Le carrefour giratoire de la RD2007 et de la RD 21 a été retenu comme lieu d'implantation, car il représente le nœud essentiel du trafic routier sur notre commune avec une moyenne journalière de 14 000 véhicules !
Il est aussi le croisement des routes est-ouest et nord-sud que l'on peut considérer comme étant les dignes héritières des deux principales voies antiques qui se croisaient quelque part sur le territoire de notre commune. La principale était la route « du sel » qui permettait d'acheminer le sel en provenance de la mer depuis la Loire en direction de la Bourgogne et qui reliait ainsi Orléans (Cenabum) à Auxerre (Autessiodurum).
Notre lieu-dit, la Mi-voie (Media via) qui se trouvait à mi-distance entre ces deux villes porte toujours ce nom de nos jours (1) ! L'autre voie reliait Briare (Briodro) à Nemours (Nemosus) sur un axe nord-sud avant de devenir un tronçon de la route royale de Paris à Lyon, puis la mythique « route bleue ». Une chanson de Charles Trenet lui est consacrée, « Nationale 7 ». C'est aussi le titre d'un film de Jean-Pierre Sinapi et de plusieurs livres.

C'est encore le thème du jeu des mille bornes, d'une attraction au parc Astérix et de deux musées dont l'un se situe à quelques kilomètres seulement au nord de Nogent. Une association a été créée pour la promotion de cette route légendaire et Nogent y adhère. Chaque commune se trouvant sur le parcours de cette route mythique est invitée à proposer ses « pépites » touristiques pour leur mise en valeur. Liberarbos sera l'une d'entre-elles. Un panneau explicatif sera bientôt apposé à proximité.

A peine était-elle en cours de pose que les premiers visiteurs s'arrêtaient pour la photographier sous une pluie battante, alors nous pouvons espérer qu'elle sera un sujet de visite et un prétexte pour découvrir Nogent, ses autres pépites et ses commerces !

(1) Jacques Soyer, 1936, Les Voies Antiques de l'Orléanais, Mémoires de La Societe Archeologique et Historique de l'Orleanais, 33, Pp 203

■ Dans un séquoia toujours vert

La sculpture Liberarbos est taillée dans le bois d'un séquoia toujours vert (ou à feuilles d'if) qui a poussé sur le territoire de notre commune pendant 110 ans. Abattu le 20 juillet 2010 pour raison de sécurité, son bois a été gracieusement offert à la commune par Irstea, pour la réalisation de cette œuvre.

Cette essence est originaire de la côte ouest de la Californie (Redwood National Park). Elle bénéficie d'un climat doux et humide qui lui permet d'atteindre des dimensions encore plus exceptionnelles que son cousin, le pourtant bien nommé séquoia géant, qui poussent dans les montagnes de l'est de ce même état (Sequoia Park). Le séquoia toujours vert est donc l'arbre qui atteint les plus grandes dimensions. Alors qu'il est issu d'une graine qui ne mesure que de 3 à 6 mm, les individus les plus grands atteignent plus de 110 mètres de hauteur et l'un d'entre-eux (Hypérion) recensé en 2006, mesure même 115 m !

Son bois est imputrescible et de couleur rougeâtre comme le laisse supposer son nom américain (redwood). Vous pouvez découvrir un représentant de cette essence à Arbofolia bien sûr, mais aussi, le hasard faisant bien les choses, un jeune sujet à quelques mètres au sud de notre Liberarbos !



Un jeune séquoia toujours vert à proximité du Liberarbos.



Un séquoia toujours vert (Sequoia sempervirens) : c'est dans ce bois qu'a été sculpté le Liberarbos.

■ Claire Bolf nouvelle secrétaire générale...



La mairie compte une nouvelle secrétaire générale en la personne de Claire Bolf. Originaire de la Drome, elle était auparavant employée à la commune de Grâne et succède désormais à Delphine Courbier devenue directrice générale de la communauté de communes de Châtillon-Coligny.

■ ... et Gaëlle Lucas, nouvelle bibliothécaire



Diplomée de l'université de Dijon (master des métiers du livre), Gaëlle Lucas prend en charge la médiatrhèque et compte sur tous les Nogentais pour faire vivre cetrte nouvelle styrucure mise à leur disposition.



par le service Enfance-Jeunesse

■ L'accueil de Loisirs : des activités



Pendant les vacances d'été, en juillet, l'Accueil de Loisirs accueillera les enfants de 3-12 ans, du lundi 8 juillet au vendredi 2 août au château, 11 rue Pasteur.
Le thème proposé sera l'Environnement.
Différentes sorties seront organisées pendant le mois.

- Pour les 3-5ans : sortie piscine à Châtillon-Coligny, les mercredis 10, 17 et 24 juillet, sortie aux étangs de Nogent et Arbofolia. Les enfants se rendront à la ferme Lédanes. Pour conclure, les 3-5 ans iront au zoo de Thoiry.
- Pour les 6-8 ans : une demi-journée pêche sera organisée le premier mercredi et ils feront les mêmes sorties que les 3-5 ans.
- Pour les 9-12 ans : une demi-journée pêche, un échange sera organisé avec l'Accueil de Loisirs de Chatillon, les vendredis 12 et 19 juillet par le biais de grands jeux. Une sortie vélo sera prévue ainsi qu'une sortie accrobranche, pour conclure ce mois.

Des activités variées seront proposées aux différents groupes d'âges :

- Pour les 3-5 ans : activités manuelles sur le recyclage, jeux collectifs, danse et atelier cuisine.
- Pour les 6-8 ans : journée pêche, activités bricolages, jeux collectifs, atelier cuisine, équitation et panneaux photos.
- Pour les 9-12 ans : rallye photo, activités manuelles, grands jeux, fabrication de la maquette de l'Accueil avec des matériaux recyclés et jeu de piste dans le village de Nogent.

Du mardi 16 au vendredi 19 juillet, un mini-camp équitation aura lieu pour les 6-8 ans avec organisation de grands jeux et de veillées, et du lundi 22 au vendredi 26 juillet, pour les 9-12 ans.



sur le thème de l'environnement

Les dates et horaires d'ouverture

L'accueil de Loisirs ouvre les mercredis pendant les périodes scolaires du 09/01/2013 au 03/07/2013 et du 11/09/2013 au 18/12/2013 (4/11 ans)
Les inscriptions se font à la mairie tout au long de l'année et au plus tard une semaine avant la date souhaitée.
L'accueil se fait 2 bis rue de Moutbouy à l'école primaire.
Pendant les vacances scolaires, l'Accueil de Loisirs est situé au château 11 rue Pasteur.
Tous les enfants sont accueillis le matin et le soir sur le même lieu.
- Vacances d'été : du 08/07/2013 au 02/08/2013 (3/12 ans)
- Vacances de toussaint : du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2013.
L'Accueil de Loisirs sans hébergement des mercredis et vacances scolaires fonctionne de 9h à 17h (un service accueille les enfants de 8h à 9h et 17h et 18h).
L'A.L.S.H. est ouvert aux enfants des communes extérieures.
Pour tout renseignement, contacter le service Enfance Jeunesse, Aurélie DEBAIN et Jennifer HUBERT au 06.72.92.29.83, ou le secrétariat de la mairie Valérie BEZINE au 02.38.97.70.48. ou par courriel : jeune.ngv@wanadoo.fr

■ Soirée champêtre le 5 juillet avec le jumelage

Le comité de jumelage organise une soirée plein-air, le vendredi 5 juillet dans le parc du château. Au programme, un diner convivial à partir de 19h30. L'apéritif sera offert à tous et chacun est invité à apporter son repas ou des plats à partager. Egalement au programme, à 23 heures, la projection du film " Intouchables " avec François Cluzet et Omar Sy.
Les tables et les chaises sont fournies. La soirée sera transférée au gymnase en cas de mauvais temps.



À NOTER

Concert gratuit : Coruscant en décembre

Gospels et christmas carols (chants de Noël anglais et américains) sont au programme du concert gratuit qu'organise la municipalité avec le concours du conseil général du Loiret, le samedi 14 décembre à 20h30 à l'église. Le chœur Coruscant, placé sous la direction de Sophie Boucherton, revient avec sa fougue et son grand talent pour donner le ton des fêtes de fin d'années à Nogent !



Améliorez votre habitat !

En mars 2012, débutait l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur la communauté de communes de Châtillon-Coligny.
Les objectifs de cette opération sont de lutter contre les situations d'habitats indignes, d'améliorer la performance énergétique de l'habitat, de l'adapter aux situations de perte d'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées et de contribuer au développement d'une offre locative privée à loyers maîtrisés.
Les conditions d'octroi des aides de l'ANAH ont évolué : les plafonds de ressources des propriétaires occupants vont augmenter et certaines subventions vont être réévaluées principalement pour les travaux d'économie d'énergie.
Des permanences ont lieu à la mairie de Châtillon-Coligny tous les vendredis de 10h à 11h. Pour plus de renseignements : Tél. 02 38 77 84 89.

Collecte des sacs jaunes dans le bourg

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles collectes (au 1er juillet 2013), les usagers vont recevoir la visite, à leur domicile, de distributeurs employés par le SMICTOM et chargés de remettre 3 rouleaux de sacs jaunes par foyer.
Cette distribution a débuté le lundi 10 juin et se terminera le 21 juin.
Si à l'issue de celle-ci vous n'aviez pas reçu de sacs jaunes ou d'avis de passage de nos distributeurs, contactez le SMICTOM au 02-38-05-06-75.
Seul le bourg de Nogent est concerné par ces changements.
Dès le 2 juillet, vos ordures ménagères seront collectées le mardi après-midi. Vos sacs jaunes seront, eux, ramassés le vendredi après-midi (dès le 5 juillet).
Il est rappelé que les déchets et/ou les emballages recyclables sont à présenter avant 13h pour les collectes de l'après-midi.
Si au 1er juillet vous n'aviez toujours pas reçu de sacs jaunes, contactez votre Mairie ou le SMICTOM au 02-38-05-06-75.



■ Élections municipales mode d'emploi

Les députés ont définitivement adopté, le 17 avril 2013, le projet de loi relatif à l'élection des conseillers municipaux en modifiant les règles d'élection.
Notre commune va donc vivre un nouveau mode de scrutin avec l'adoption du scrutin de liste et l'obligation de constituer des listes paritaires Hommes-Femmes. Vingt-trois conseillers seront élus l'année prochaine à la place de 19 actuellement, avec les nouvelles règles de la proportionnelle, pour représenter l'ensemble des Nogentais.

Qu'est ce qui va changer ?

Jusqu'à ce jour dans les communes de moins de 3 500 habitants, les électeurs pouvaient mélanger les candidats des différentes listes, ajouter des noms ou en supprimer. En dessous de 2 500 habitants, les candidatures individuelles et les listes incomplètes étaient autorisées.

Dans le nouveau dispositif pour Nogent :
- Seules les listes complètes de vingt-trois personnes pourront être présentées
- Les candidatures individuelles seront interdites
- L'ajout ou la suppression d'un candidat sur une liste sera interdit
- Toute modification d'une liste entrainera sa nullité et ne sera pas comptabilisée.

Les règles de l'élection municipale?

Le vote se déroulera au scrutin proportionnel plurinominal. Les candidats se présenteront en listes complètes et le panachage sera interdit sous peine de nullité du bulletin. Une liste est élue dès le premier tour si elle obtient la majorité absolue des suffrages exprimés et 25% des électeurs inscrits, sinon un second tour devra être organisé.
Rendez-vous en 2014 pour connaitre les élus !

■ L'agenda nogentais

JUIN

Samedi 22: Kermesse des écoles au gymnase
Samedi 29 : Inauguration de la Médiathèque
Feu de la Saint-Jean
L'arbo à vélo, à cheval, sur les mains... à L'Arboretum (et dimanche)
Dimanche 30 : Foire de la Saint-Jean

JUILLET

(château, gymnase et dojo sont réservés prioritairement pour le centre aéré)
Vendredi 5 : Soirée champêtre et cinéma en plein air dans le parc du château (film: Intouchables)
Samedi 13 : retraite aux flambeaux, feu d'artifice à l'étang suivi du bal des Pompiers
Du 13au 28 : Grimpe d'arbres à l'Arboretum
20,21,27 et 28: Arbres à contes à l'Arboretum

AOÛT

(fermeture annuelle du château, du dojo et du gymnase)
16,17,23,24,30 et 31 : Les Grandes Nuits de l'Arboretum
Jeudi 29 : planning des activités du gymnase, dojo et de la Maison des Associations à la Mairie

OCTOBRE

12 et 13 : Les Journées de l' Arbre à l'Arboretum des Barres: la 20e !

NOVEMBRE

Samedi 3 : salon des Champignons de l' AMBL à l'Arboretum des Barres
Samedi 3 : Entre Saveurs et Couleurs à l'Arboretum des Barres
Dimanche 10 : Arbothema au gymnase

DÉCEMBRE

Samedi 7 : après-midi récréatif de l'APE à la Maison des Associations
Samedi 14 : concert gratuit de Gospel à 20h30 à l'église
Vendredi 20 : Noël des enfants au gymnase



www.nogentsurvernisson.fr